

DEPARTEMENT Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT Briey
CANTON Pays de BRIEY

COMMUNE DE PIENNES

2022_11_09

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 24 novembre 2022

<p>Nombre de membres en exercice : 19</p> <p>Date de convocation : 19 novembre 2022</p> <p>Affichage du compte-rendu le : 25 novembre 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.</p> <p>Présents : MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, NAPOLI Maurizio, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, M. ARROUGÉ Daniel, M. MAHJOUBI Jawad, Mme WATTECANT Aurélie.</p> <p>Représentés : M. THIRIET Mathieu (par Mme WEBER Sophie), Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme LINTZ DA SILVA Cristina (par M. LINTZ Stéphane).</p> <p>Excusée : Mme DERFALOU Soumia</p>
---	--

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Subvention exceptionnelle – Association Tennis Club Boulogny Pôle Piennois

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les projets de l'Association Tennis Club Pôle Piennois,
Considérant que ses membres apportent leur concours aux manifestations organisées par la Commune,
Sur proposition de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association Tennis Club Boulogny Pôle Piennois,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours – chapitre 65 – autres charges de gestion courante – article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à PIENNES, le 25 novembre 2022

Le Maire
Matthieu CALVO




Le Secrétaire,
Franck LARMUSIAUX

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/11/2022 à 10h31
Référence de l'AR : 054-215404252-20221124-2022_11_09A-DE
Publié le 28/11/2022 ; Rendu exécutoire le 28/11/2022

